

**N° 33/9.08**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 100'000.00 POUR LE REMPLACEMENT, AU CARREFOUR PADEREWSKI/DUFOUR, DES INSTALLATIONS EXISTANTES DE SURVEILLANCE AUTOMATIQUE DES FEUX ROUGES PAR DES APPAREILS NUMERIQUES RELEVANT LES INFRACTIONS FEUX ROUGES ET VITESSE**

---

**Sécurité publique et protection de la population**

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 3 septembre 2008.**

**Première séance de commission : mardi 7 octobre 2008, à 18 h 30, à l'Hôtel de police, rue Dr-Yersin.**

**TABLE DES MATIERES**

<b>1</b>	<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>ASPECTS TECHNIQUES.....</b>	<b>3</b>
	<b>2.1 Matériel actuel .....</b>	<b>3</b>
	<b>2.2 Matériel futur .....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>ASPECTS FINANCIERS.....</b>	<b>4</b>
	<b>3.1 Fournitures .....</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>CHARGES .....</b>	<b>6</b>
	<b>4.1 Traitement administratif des infractions .....</b>	<b>6</b>
<b>5</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>6</b>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PREAMBULE

Le carrefour Paderewski/Dufour gère le transit, parfois très dense, de près de 20'000 véhicules par jour. Il propose de nombreuses destinations aux automobilistes et la vigilance est de mise pour le franchir.

La gestion complète du carrefour à feux qui nous occupe est effectuée par le service de la signalisation de la Ville de Morges. Les installations extérieures, les boucles de détection et l'armoire de commande vont être modernisées et mises aux normes O.I.B.T. (ordonnance concernant les installations à basse tension) dans le courant de cette année.

Un passage pour piétons sécurisé par de la signalisation lumineuse traverse la place Dufour. Un nombre important de personnes utilise ce passage pour se rendre aux divers parkings, à la piscine, au Parc de l'Indépendance, au centre ville ou au cinéma.

Il est à relever que 0,2 % des automobilistes ne respectent pas la vitesse maximale prescrite de 50 km/h dans ce carrefour. Selon les statistiques des infractions de ces dernières années, le taux de franchissement au feu rouge est de 0,06 %, sur ce site.

## 2 ASPECTS TECHNIQUES

Actuellement, le carrefour Paderewski/Dufour est équipé d'un système de contrôle automatique du respect des feux rouges et il n'est pas couplé à un contrôle de la vitesse. L'installation a été mise en service en 1987 et modifiée en 1999. Deux caméras argentiques (film pellicule) relèvent les infractions. Ce matériel, d'une ancienne génération, est à bout de souffle et il est impératif de le remplacer par des caméras numériques pour les raisons suivantes :

- Pièces de rechange plus disponibles sur le marché
- Gain de temps pour la saisie des amendes d'ordre
- Amélioration de la qualité des images
- Possibilité de relier l'installation à la fibre optique communale (déjà existante à ce carrefour), permettant ainsi une surveillance permanente depuis le poste de police et la détection immédiate des pannes et le traitement de celles-ci dans un court délai. Actuellement, les problèmes techniques sont constatés bien trop tard, soit lors du changement des bobines, lors du développement de la pellicule ou lors du relevé des infractions (lecture des films). Cela a des conséquences non négligeables.

Depuis le 29 octobre 2007, les carrefours Pâquis (Sud/Nord)/Peyrolaz et Plan/Muret sont équipés de matériel numérique et le rapatriement des images se fait par fibre optique. Il répond parfaitement à nos attentes et le traitement des données nous apporte, sans conteste, un gain de temps et de qualité.

### 2.1 Matériel actuel

- Visionneuse-restitueuse d'images "Tamron-Fotovix" achetée en 1984 pour CHF 17'000.00. Cet appareil montre de sérieuses déficiences au niveau de l'entraînement du film. Un tel outil neuf coûte actuellement CHF 20'000.00.
- Ecran "Sony Trinitron" acheté en 2000 au prix de CHF 2'900.00. Bien qu'âgé, son état peut être taxé de convenable.

- Appareils photographiques argentiques "Multistar" (2x) achetés en 1999, coût estimé CHF 50'000.00/pièce. Il s'agit des pièces principales à changer dans le système. Une somme de CHF 310'000.00 pour le remplacement de ces deux installations (Dufour/Paderewski et Pâquis/Peyrolaz) a été acceptée par le Conseil communal en date du 3 février 1999.

Les problèmes survenus en 1999 se réitèrent actuellement. Les pièces neuves pour les appareils photos ne sont plus fabriquées et ne se trouvent plus sur le marché. Momentanément, en cas de panne, des pièces d'occasion sont utilisées pour les réparations. Il est à souligner que nos deux appareils photos argentiques comptabilisent depuis leur mise en service plus de 80'000 images. La pellicule "Ilford" (haut de gamme), ne suffit pas à révéler une qualité photographique optimale (trop de déchets) alors que le numérique est pratiquement sans défaut. Notre fournisseur fabrique les films argentiques selon la demande. De ce fait, le délai de livraison est de plus en plus long.

Depuis le 26 janvier 2008, l'appareil photos de la place Dufour a un problème au niveau de l'entraînement du film. Ces fréquentes pannes sont évaluées à 50 jours (perte d'environ 150 infractions) sur plus de 200 jours d'utilisation, soit 1/4 du temps.

Concernant les "racks" (récepteurs d'informations et gestion des données photographiques) dans les armoires placées aux carrefours, nous avons obtenu une homologation provisoire sans limite de temps. Néanmoins, si un problème important venait à se présenter, tel qu'aux avenues des Pâquis et Peyrolaz, l'autorisation d'exploiter nous serait retirée. Il est important de souligner que nous sommes les derniers à utiliser ce genre d'installation et qu'aucune pièce de rechange n'est disponible !

## 2.2 Matériel futur

La nouvelle génération de contrôle des feux et de la vitesse dispose des avantages suivants :

1. Traitement des infractions par caméra numérique amovible, matériel existant
2. Transfert des données par disquette ou par fibre optique
3. Gestion des données avec programme informatique existant (Epsipol)
4. Lecture automatique des numéros de plaques, programme existant
5. Armoire avec un compteur électrique séparé
6. Cabines de réception des caméras numériques
7. Mâts articulés avec compensation de poids automatique ou télescopique.

## 3 ASPECTS FINANCIERS

Comme mentionné lors de l'achat des installations Plan/Muret et Pâquis/Peyrolaz, les caméras numériques étant amovibles, elles pourront être déplacées de site en site selon les besoins. C'est pour cette raison que nous renonçons temporairement à augmenter notre parc d'appareils photos composé de quatre caméras.

Sur la base des statistiques annuelles (460 jours de contrôle pour 2 caméras), plus de 2'700 véhicules franchissent la signalisation lumineuse au rouge dans les deux directions, soit six par jour. Sachant qu'une ou deux caméras seront posées dans l'une des deux cabines pendant 400 jours par année, nous estimons un revenu de CHF 300'000.00/année, soit CHF 25'000.00/ mois (1'200 véhicules à CHF 250.00).

Concernant les infractions vitesse, 0,2 % des automobilistes ne respectent pas le 50 km/h prescrit. Avec la même assiduité de contrôle, nous pouvons estimer un revenu mensuel de ~CHF 30'00.00 (18 infractions par jour à une moyenne de CHF 60.00), ce qui correspondrait à un revenu supplémentaire de CHF 80'000.00 par année.

**3.1 Fournitures**

Genre et intervenants Prix pour deux installations

**Fournisseur (technique)**

Cabines, 2 pièces	CHF	10'098.00
Etalonnage initial des boucles	CHF	2'600.00
Mise en service	CHF	<u>2'880.00</u>
Total	CHF	15'578.00
TVA 7,6 %	CHF	<u>1'183.95</u>
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>16'761.95</b>

**Fournisseur (génie civil + électricité)**

Installation électrique	CHF	2'080.00
Mâts (2 pièces)	CHF	7'980.00
Câblage – fraisage des boucles – tests etc.	CHF	24'785.40
Génie civil	CHF	<u>17'322.00</u>
Total	CHF	52'167.40
TVA 7,6 %	CHF	<u>3'964.70</u>
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>56'132.10</b>

Création d'une chambre de tirage au Parc des Sports **CHF 4'000.00****Services communaux et tiers**

Fibre optique, épissures	CHF	4'000.00
Raccordement fibre optique (Hôtel-de-Ville)	CHF	3'000.00
Switch – modules – patch – maintenance pour 3 ans	CHF	5'000.00
Divers et imprévus	CHF	<u>10'000.00</u>
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>22'000.00</b>

**TOTAL GENERAL TTC CHF 98'894.05****Arrondi à : CHF 100'000.00**

La somme de CHF 100'000.00 a été inscrite au budget des dépenses d'investissement 2008.

## 4 CHARGES

### 4.1 Traitement administratif des infractions

L'installation de caméras numériques nous fera gagner un temps considérable lors du traitement des images. Actuellement, dans le carrefour qui nous concerne, nous effectuons généralement trois relevés de films par mois (67 films développés en 2007). Mensuellement, la saisie des données sur informatique nécessite plus de 30 heures de travail, réparties entre les opérateurs radar et le bureau des amendes. Avec le système numérique, le gain de temps peut être évalué à 8 heures par mois pour les opérateurs radar.

Quant à la rédaction des sentences, poursuites et diverses recherches effectuées par le bureau des contraventions, il faudra compter deux heures de travail supplémentaires par mois. Toutefois, nous arriverons à une opération blanche étant donné que, pour le traitement des amendes, un gain de deux heures par mois peut être envisagé.

Cpte : 60000.3151.01 Homologations : Pas de changement en 2009

Cpte : 60000.3101.01 Achat et développement de films radar : A supprimer des futurs budgets (économie annuelle d'environ CHF 6'000.00)

## 5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.00 pour le remplacement, au carrefour Paderewski/Dufour, des installations existantes de surveillance automatique des feux rouges par des appareils numériques relevant les infractions feux rouges et vitesse;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 20'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009;
3. de dire qu'une diminution des charges d'exploitation de CHF 6'000.00 (cpte 60000.3101.01 "Achats films et développement") sera effectuée dès le budget 2010;
4. de dire que les charges d'exploitation seront portées aux comptes d'exploitation (cpte 60000.3151.01 "Homologations") pour un montant de CHF 1'650.00 dès le budget 2010.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 août 2008.**

le vice-président

le secrétaire

M. Grivel

G. Stella